

# Tout savoir sur les EHPAD

Source : [Tout savoir sur les EHPAD | Pour les personnes âgées | Pour les personnes âgées | Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches \(pour-les-personnes-agees.gouv.fr\)](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/tout-savoir-sur-les-ehpad)

## Qu'est-ce qu'un EHPAD ?



Les EHPAD sont des établissements pour personnes âgées dépendantes.

Les EHPAD sont des maisons de retraite médicalisées pour les personnes âgées avec des problèmes de santé.

Ces problèmes de santé peuvent être psychiques.  
Par exemple, une personne ne sait plus s'orienter comme avant.  
Elle se perd et elle a oublié beaucoup de choses.



Ces problèmes de santé peuvent être physiques.  
Par exemple, une personne ne peut plus marcher.  
Elle est en fauteuil roulant.

# Qui vit dans les EHPAD ?



**Des personnes âgées  
qui ont besoin d'aide et de soins  
dans la vie de tous les jours  
vivent dans les EHPAD.**



**Par exemple, une personne âgée en fauteuil roulant  
a besoin d'aide pour se déplacer.**

**Par exemple, une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer  
a besoin d'une surveillance en permanence  
pour ne pas se mettre en danger.**

**Les personnes qui vivent dans les EHPAD  
s'appellent des résidents.**

# Qui s'occupe des résidents dans les EHPAD ?



Dans les EHPAD, il y a :

- des aides-soignants
- des infirmiers
- un médecin.

Ces professionnels s'occupent des soins des résidents.



Par exemple les aides-soignants  
aident les résidents  
qui ne peuvent pas faire leur toilette  
ou s'habiller seuls

Le résident peut choisir son médecin traitant.

Par exemple, le résident peut garder  
le même médecin traitant qu'avant.

# Comment se passe la vie dans un EHPAD ?



L'EHPAD propose un hébergement

Les résidents ont une chambre.

Certains résidents vivent seuls dans leur chambre.

D'autres résidents partagent leur chambre.  
Par exemple les couples qui le souhaitent.



L'EHPAD propose les repas

Les EHPAD proposent le petit-déjeuner  
le déjeuner, le goûter, le dîner.



**L'EHPAD s'occupe des tâches ménagères**

**Le personnel de l'EHPAD nettoie les chambres des résidents et les autres lieux collectifs.**

**Par exemple, la salle d'animation, la salle à manger.**

**Le personnel nettoie aussi les draps et les couvertures.**

**Parfois les résidents doivent payer en plus pour le nettoyage de leurs vêtements.**

**L'EHPAD organise des animations**

**L'EHPAD propose des animations comme :**

- **des concerts**
- **des ateliers cuisine**
- **des jeux de société.**



**Les EHPAD organisent aussi des sorties à l'extérieur.**

**Par exemple, l'EHPAD a un minibus pour emmener les résidents au cinéma.**

# Combien de personnes vivent dans un EHPAD ?



En général, il y a entre 80 et 120 places dans un EHPAD.

Il existe aussi des EHPAD de petite taille avec moins de 25 places.

Vous pouvez avoir l'information sur le nombre de places dans les EHPAD

dans [l'annuaire du site internet www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

## Quelles aides financières pour payer votre facture en EHPAD ?



Les résidents doivent payer une facture tous les mois.

Il y a 3 aides pour aider à payer la facture.

1. L'allocation personnalisée d'autonomie, c'est l'APA.

Pour en savoir plus sur l'APA, vous pouvez lire [l'article sur l'APA](#).

2. L'aide au logement.

Pour en savoir plus sur l'aide au logement,

vous pouvez lire l'article sur [l'aide au logement en maison de retraite](#).

3. L'aide sociale à l'hébergement.

Pour en savoir plus sur l'aide sociale à l'hébergement

vous pouvez lire l'article sur [l'aide sociale à l'hébergement](#).

Vous pouvez avoir les 3 aides en même temps.

Si vous payez des impôts

vous pouvez avoir une réduction d'impôt.

Après la réduction, vous payez moins d'impôts.

## Comment faire une demande pour aller vivre dans un EHPAD ?



Vous devez remplir un dossier.

Ce dossier est le même pour tous les EHPAD.

Il y a une partie administrative à remplir avec :

- votre date de naissance,
- votre adresse,
- votre feuille d'impôt
- votre pension de retraite.

**Il y a une partie médicale à remplir par votre médecin traitant.**

**Vous pouvez trouver le dossier  
sur le site internet [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)**

## **Que se passe-t-il après l'envoi de votre dossier ?**



**Si votre dossier est accepté  
le directeur vous appelle  
quand il y a une place libre dans l'EHPAD.**

**Si vous avez changé d'avis  
ou que vous avez trouvé une place dans un autre EHPAD  
vous prévenez le directeur.**